



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 16 avril 2020

## Réouverture des écoles et établissements le 11 mai : SUD éducation saisit le Conseil scientifique

SUD éducation a écrit aujourd'hui aux membres du conseil scientifique sur le COVID-19 afin d'obtenir des garanties quant aux fondements de la décision annoncée par le Président de la République lundi 13 avril de rouvrir les écoles, collèges et lycées pour le 11 mai.

Nous attendons que l'instance, présidée par le professeur Jean-François Delfraissy, se prononce sur un certain nombre d'enjeux :

- Le 12 mars, Emmanuel Macron annonçait la fermeture des écoles parce que « *nos enfants et nos plus jeunes, selon les scientifiques toujours, sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus* ». L'évaluation des connaissances depuis un mois permet-elle de lever ce risque ?
- Le conseil scientifique estime-t-il que les conditions qu'il a lui-même émises à un déconfinement, notamment en matière de distanciation sociale, de mise à disposition de protection ou de dépistage seront remplies pour que les personnels et les élèves retournent en classe ?
- Comment le conseil scientifique évalue-t-il la motivation du Président de la République, qui affirme vouloir rouvrir les écoles pour compenser les inégalités sociales face au confinement ?
- Nous demandons enfin au conseil scientifique de rappeler ses recommandations sur les conséquences psychologiques du confinement, aggravées par les annonces

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fed@sudeducation.org

www.sudeducation.org



chaotiques du gouvernement et le refus de tout dialogue.

**Pour SUD éducation, il est irresponsable d'avoir décidé l'ouverture des écoles et établissements sans avoir des éléments de réponse sur ces questions incontournables.**

**SUD éducation s'opposera à la réouverture des écoles et des établissements tant que la situation sanitaire ne le permettra pas, et pourra appeler les personnels à user de leur légitime droit de retrait. Les garanties que nous exigeons sont claires :**

- dépistages systématiques et réguliers des personnels et des élèves (et non uniquement des cas symptomatiques) ;
- un plan de suivi sanitaire rapproché des personnels et des élèves, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention en mesure d'assurer une partie de ces missions ;
- mise à disposition du matériel de protection nécessaire pour tous les personnels et les élèves (masques, gels hydro-alcooliques) et désinfection régulière des locaux ;
- octroi de moyens supplémentaires dès la réouverture des classes pour permettre une baisse des effectifs à même de garantir la distanciation sociale dans les salles de classe.

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

